



Pétition adressée à M. Melnik Viktor
Dmitrievich, Procureur de Saint-Petersbourg

À envoyer à Amnesty International France
76, boulevard de la Villette
75940 Paris Cedex 19

LIBERTÉ POUR ALEXANDRA : DÉTENUE EN RUSSIE POUR AVOIR CRITIQUÉ LA GUERRE EN UKRAINE

Alexandra Skotchilenko a été arrêtée arbitrairement le 11 avril 2022, quelques jours après qu'elle ait remplacé dans un supermarché les prix des produits par de petites étiquettes en papier révélant des informations sur l'invasion russe en Ukraine.

Elle a été inculpée pour « diffusion publique délibérée de fausses informations sur l'utilisation des forces armées russes ». Ce nouvel article du Code pénal a été adopté à la hâte par le Parlement russe en mars 2022, pour tenter d'empêcher les Russes de critiquer l'invasion de l'Ukraine. Si elle est reconnue coupable, elle encourt jusqu'à 10 ans d'emprisonnement. Alexandra est détenue depuis lors dans des conditions déplorables.

Monsieur le Procureur, nous vous demandons d'abandonner immédiatement et sans condition toutes les charges retenues contre Alexandra Schotchilenko et de la libérer immédiatement. Elle est inculpée uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression. Dans l'attente de sa libération, nous vous demandons de veiller à ce qu'elle soit détenue dans des conditions conformes aux normes internationales, bénéficie de soins de santé adaptés et ait accès aux aliments dont elle a besoin du fait de ses problèmes médicaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur, l'expression de ma très haute considération.

	NOM, PRÉNOM	VILLE – CODE POSTAL - COURRIEL*	SIGNATURE
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

Amnesty International France (AIF) traite les informations recueillies sur cette pétition de façon sécurisée afin d'interpeller M. Melnik Viktor Dmitrievich, Procureur de Saint-Petersbourg. Le responsable de traitement des données est AIF, représentée par son Président, Jean-Claude Samouiller. Conformément aux réglementations en vigueur vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de restriction et d'opposition au traitement des données vous concernant.

En signant cette pétition vous acceptez que vos données soient transmises à M. Melnik Viktor Dmitrievich, Procureur de Saint-Petersbourg. Pour plus d'information sur le traitement de vos données, les mentions légales sont mises à votre disposition par nos équipes militantes



Pétition adressée à M. Antonio Fretes,
Président de la Cour suprême du Paraguay
À envoyer à Amnesty International France
76, boulevard de la Villette
75940 Paris Cedex 19

JUSTICE POUR YREN ET MARIANA, HARCELÉES AU PARAGUAY PARCE QU'ELLES SONT DES FEMMES TRANSGENRES

Au Paraguay, entre autres pratiques discriminatoires, les personnes trans ne peuvent pas modifier officiellement leur prénom ni obtenir de documents d'identité correspondant à leur identité de genre. Ces pratiques les empêchent d'avoir accès à leurs droits, comme l'éducation ou l'accès au logement, au même titre que les autres personnes. Les autorités, ainsi que des groupes conservateurs, traitent les personnes LGBTI de manière hostile et tentent de les invisibiliser, et leurs manifestations sont souvent interdites et sont parfois la cible d'attaques.

Yren Rotela et Mariana Sepúlveda se battent depuis des années pour modifier leurs prénoms officiels, avec l'opposition permanente des autorités, et ont été harcelées et agressées pour leur identité et leur militantisme pour les droits LGBTI.

Monsieur le Président de la Cour suprême, nous vous demandons de veiller à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises pour que l'identité d'Yren et de Mariana soit reconnue juridiquement, et de faire en sorte que des cadres légaux soient mis en place pour mettre fin aux pratiques discriminatoires à l'égard des personnes trans.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Cour suprême, l'expression de ma très haute considération.

	NOM, PRÉNOM	VILLE – CODE POSTAL - COURRIEL*	SIGNATURE
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

Amnesty International France (AIF) traite les informations recueillies sur cette pétition de façon sécurisée afin d'interpeller M. Antonio Fretes, Président de la Cour suprême du Paraguay. Le responsable de traitement des données est AIF, représentée par son Président, Jean-Claude Samouiller. Conformément aux réglementations en vigueur vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de restriction et d'opposition au traitement des données vous concernant.

En signant cette pétition vous acceptez que vos données soient transmises M. Antonio Fretes, Président de la Cour suprême du Paraguay. Pour plus d'information sur le traitement de vos données, les mentions légales sont mises à votre disposition par nos équipes militantes



Pétition adressée à M. Miguel Díaz-Canel
Bermúdez, Président de Cuba

À envoyer à Amnesty International France
76, boulevard de la Villette
75940 Paris Cedex 19

JUSTICE POUR LUIS MANUEL : EMPRISONNÉ POUR AVOIR DÉFENDU LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Luis Manuel Otero Alcántara est un artiste afro-cubain. Indigné par le décret 349, un texte de loi visant à réduire au silence les artistes exprimant des critiques sur la situation du pays, Luis Manuel est devenu l'une des voix les plus actives du mouvement San Isidro, un collectif composé principalement d'artistes qui défendent le droit à la liberté d'expression.

Le 11 juillet 2021, Luis Manuel a diffusé une vidéo dans laquelle il indiquait qu'il participerait à une manifestation. Cependant, il a été arrêté avant de la rejoindre et emprisonné. En juin 2022, Luis Manuel a été condamné à cinq ans de prison dans un procès à huis clos. Il se trouve dans l'établissement pénitentiaire de sécurité maximale de Guanajay, où il est régulièrement privé de son droit de visite et où son état de santé se dégrade sans bénéficier de soins médicaux adaptés.

Monsieur le Président, nous vous demandons de libérer immédiatement et sans condition Luis Manuel Otero Alcántara. Dans l'attente de sa libération, nous vous demandons de veiller à ce qu'il soit détenu dans des conditions dignes et conformes au droit international.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

	NOM, PRÉNOM	VILLE – CODE POSTAL - COURRIEL*	SIGNATURE
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

Amnesty International France (AIF) traite les informations recueillies sur cette pétition de façon sécurisée afin d'interpeller M. Miguel Díaz-Canel Bermúdez, Président de Cuba. Le responsable de traitement des données est AIF, représentée par son Président, Jean-Claude Samouiller. Conformément aux réglementations en vigueur vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de restriction et d'opposition au traitement des données vous concernant.

En signant cette pétition vous acceptez que vos données soient transmises M. Miguel Díaz-Canel Bermúdez, Président de Cuba.
Pour plus d'information sur le traitement de vos données, les mentions légales sont mises à votre disposition par nos équipes militantes



JUSTICE POUR SHAHNEWAZ : IL RISQUE DIX ANS DE PRISON POUR UN POST FACEBOOK

Shahnewaz Chowdhury est un ingénieur bangladais. Il vit dans la région de Banshkhalī, zone côtière très exposée aux effets du dérèglement climatique. Préoccupé par les conséquences sur l'environnement qu'aurait l'implantation d'une nouvelle centrale électrique à charbon dans son village, Shahnewaz a partagé ses craintes sur Facebook. Il estime que cette centrale contribuait à l'augmentation des risques de raz de marée et a condamné plusieurs événements où 12 personnes auraient été tuées lors d'actions de protestation dans cette centrale.

Le lendemain, l'entreprise qui détient la centrale électrique a engagé des poursuites à son encontre, l'accusant d'avoir diffusé de fausses informations. Le 28 mai 2021, il a été arrêté par la police, en vertu de la loi draconienne sur la sécurité numérique, et détenu dans des conditions inhumaines. Libéré sous caution le 16 août 2021, il encourt dix ans de prison.

Monsieur le Ministre, nous vous demandons d'abandonner immédiatement toutes les charges retenues contre Shahnewaz Chowdhury. Nous vous demandons aussi d'abroger la loi relative à la sécurité numérique, à moins qu'elle soit mise en conformité avec les normes internationales relatives au droit à la liberté d'expression, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, que le Bangladesh a ratifié.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

	NOM, PRÉNOM	VILLE – CODE POSTAL - COURRIEL*	SIGNATURE
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

Amnesty International France (AIF) traite les informations recueillies sur cette pétition de façon sécurisée afin d'interpeller M. Anisul Huq, Ministre de la Loi, de la Justice et des Affaires parlementaires du Bangladesh. Le responsable de traitement des données est AIF, représentée par son Président, Jean-Claude Samouiller. Conformément aux réglementations en vigueur vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de restriction et d'opposition au traitement des données vous concernant.

En signant cette pétition vous acceptez que vos données soient transmises à Pétition adressée à M. Anisul Huq, Ministre de la Loi, de la Justice et des Affaires parlementaires du Bangladesh. Pour plus d'information sur le traitement de vos données, les mentions légales sont mises à votre disposition par nos équipes militantes



Pétition adressée à M. Paul Lam, Ministre de la Justice de Hong Kong

À envoyer à Amnesty International France
76, boulevard de la Villette
75940 Paris Cedex 19

LIBERTÉ POUR CHOW HANG-TUNG : EMPRISONNÉE POUR AVOIR RENDU HOMMAGE AUX VICTIMES D'UNE RÉPRESSION MEURTRIÈRE

Militante et avocate spécialiste des droits humains, Chow Hang-tung était vice-présidente de la Hong Kong Alliance, association aujourd'hui dissoute qui organisait depuis 30 ans la veillée annuelle à la bougie, en mémoire aux victimes de la répression de la place Tiananmen de 1989.

En 2020 et 2021, les autorités de Hong Kong ont interdit la veillée, en prétextant des raisons de santé publique dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Le 4 juin 2021, Chow Hang-tung a encouragé des personnes, sur les réseaux sociaux, à commémorer les événements en allumant des bougies. Elle a été arrêtée le jour même pour avoir « fait de la publicité en faveur d'un rassemblement non autorisé ».

Chow Hang-tung purge actuellement une peine de 22 mois d'emprisonnement pour avoir rendu un hommage pacifique aux victimes d'une terrible répression. Elle encourt aussi une autre peine de prison parce qu'elle aurait, par ses actions totalement pacifiques, porté atteinte à la sécurité nationale.

Monsieur le Ministre, nous vous demandons de libérer immédiatement et sans condition Chow Hang-tung et d'abandonner toutes les charges retenues contre elle, car elle a été inculpée uniquement pour avoir exercé ses droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

	NOM, PRÉNOM	VILLE – CODE POSTAL - COURRIEL*	SIGNATURE
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

Amnesty International France (AIF) traite les informations recueillies sur cette pétition de façon sécurisée afin d'interpeller M. Paul Lam, Ministre de la Justice de Hong Kong. Le responsable de traitement des données est AIF, représentée par son Président, Jean-Claude Samouiller. Conformément aux réglementations en vigueur vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de restriction et d'opposition au traitement des données vous concernant.

En signant cette pétition vous acceptez que vos données soient transmises à M. Paul Lam, Ministre de la Justice de Hong Kong. Pour plus d'information sur le traitement de vos données, les mentions légales sont mises à votre disposition par nos équipes militantes



Pétition adressée à M. Paul Biya, Président de la République du Cameroun

À envoyer à Amnesty International France
76, boulevard de la Villette
75940 Paris Cedex 19

LIBERTÉ POUR DORGELESSE NGUESSAN : EMPRISONNÉE POUR AVOIR MANIFESTÉ

Dorgelesse Nguessan, mère célibataire et coiffeuse de 37 ans, n'avait jamais été active dans le domaine politique. Tout de même préoccupée par la situation économique du pays, elle a décidé de participer pour la première fois de sa vie à une manifestation, organisée par le Mouvement pour la Renaissance du Cameroun le 20 septembre 2020 à Douala.

Bien que la manifestation se déroulait de façon pacifique, les forces de sécurité ont utilisé des balles en caoutchouc, du gaz lacrymogène et des canons à eau pour disperser la foule. 500 personnes sont arrêtées, dont Dorgelesse. Elle a été emmenée au poste de police et placée dans une cellule avec 22 autres personnes dans des conditions inhumaines, où un policier a essayé de l'agresser sexuellement. Le 29 septembre 2020, Dorgelesse a été transférée à la prison centrale de Douala, où elle se trouve toujours. À l'issue d'un procès inique devant un tribunal militaire, elle a été déclarée coupable d'insurrection, de réunions et de manifestations publiques et d'attroupement et condamnée à cinq ans d'emprisonnement. Il faut qu'elle puisse retrouver sa famille, dont elle est le principal soutien financier.

Monsieur le Président, nous vous demandons de libérer immédiatement et sans condition Dorgelesse Nguessan, car elle a été inculpée uniquement pour avoir exercé ses droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

	NOM, PRÉNOM	VILLE – CODE POSTAL - COURRIEL*	SIGNATURE
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

Amnesty International France (AIF) traite les informations recueillies sur cette pétition de façon sécurisée afin d'interpeller M. Paul Biya, Président de la République du Cameroun. Le responsable de traitement des données est AIF, représentée par son Président, Jean-Claude Samouiller. Conformément aux réglementations en vigueur vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de restriction et d'opposition au traitement des données vous concernant.

En signant cette pétition vous acceptez que vos données soient transmises à M. Paul Biya, Président de la République du Cameroun. Pour plus d'information sur le traitement de vos données, les mentions légales sont mises à votre disposition par nos équipes militantes



Pétition adressée à M. Aziz Akhannouch,
Premier ministre du Maroc

À envoyer à Amnesty International France
76, boulevard de la Villette
75940 Paris Cedex 19

LIBERTÉ POUR NASSER, CONDAMNÉ A VINGT ANS DE PRISON POUR AVOIR DEMANDÉ PLUS DE JUSTICE SOCIALE AU MAROC

Nasser Zefzafi habite dans le Rif, une région au nord du Maroc où la situation en matière de soins de santé, d'éducation et d'emploi est très précaire. En octobre 2016, des manifestations pacifiques ont débuté à Al Hoceïma pour réclamer plus de droits sociaux et économiques. C'est ainsi qu'est né le mouvement populaire Hirak, et Nasser en est devenu un participant actif.

Dans les mois qui ont suivi, les forces de sécurité marocaines ont arrêté des centaines de manifestants. En mai 2017, Nasser a été arrêté pour avoir interrompu un prêche dans une mosquée et pour avoir accusé l'imam de se faire le porte-parole des autorités. Durant sa garde à vue, il a subi des tortures et, le 27 juin 2018, Nasser a été condamné à 20 ans de prison. Maintenu à l'isolement et contraint de vivre dans des conditions déplorables, il souffre de plusieurs problèmes de santé et la direction de la prison le prive des soins médicaux adaptés.

Monsieur le Premier ministre, nous vous demandons de libérer immédiatement et sans condition Nasser Zefzafi, car il est détenu uniquement pour avoir exercé de manière pacifique son droit à la liberté d'expression et de réunion. Dans l'attente de sa libération, nous vous demandons de veiller à ce qu'il ne soit pas soumis à la torture ou d'autres mauvais traitements, qu'il ait pleinement accès à des soins médicaux et qu'il ait des contacts réguliers avec sa famille et ses avocats.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma très haute considération.

	NOM, PRÉNOM	VILLE – CODE POSTAL - COURRIEL*	SIGNATURE
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

Amnesty International France (AIF) traite les informations recueillies sur cette pétition de façon sécurisée afin d'interpeller M. Aziz Akhannouch, Premier ministre du Maroc. Le responsable de traitement des données est AIF, représentée par son Président, Jean-Claude Samouiller. Conformément aux réglementations en vigueur vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de restriction et d'opposition au traitement des données vous concernant.

En signant cette pétition vous acceptez que vos données soient transmises à M. Aziz Akhannouch, Premier ministre du Maroc.
Pour plus d'information sur le traitement de vos données, les mentions légales sont mises à votre disposition par nos équipes militantes

Amnesty International France (AIF) traite les informations recueillies sur cette pétition de façon sécurisée afin d'interpeller M. Aziz Akhannouch, Premier ministre du Maroc. Le responsable de traitement des données est AIF, représentée par son Président, Jean-Claude Samouiller. Conformément aux réglementations en vigueur vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de restriction et d'opposition au traitement des données vous concernant.

En signant cette pétition vous acceptez que vos données soient transmises à M. Aziz Akhannouch, Premier ministre du Maroc.
Pour plus d'information sur le traitement de vos données, les mentions légales sont mises à votre disposition par nos équipes militantes



Pétition adressée à M. Gholamhossein Mohseni Ejei, Responsable du pouvoir judiciaire d'Iran

À envoyer à Amnesty International France
76, boulevard de la Villette
75940 Paris Cedex 19

LIBERTÉ POUR VAHID, EMPRISONNÉ ET TORTURÉ POUR AVOIR MANIFESTÉ EN IRAN

Monsieur le Responsable du pouvoir judiciaire,

Vahid Afkari a participé pacifiquement à des manifestations en 2016, 2017 et 2018, dans sa ville, Chiraz. Le 17 septembre 2018, Vahid a été arrêté à son domicile. Torturé, il a été contraint d'« avouer » des infractions qu'il a déclaré à plusieurs reprises ne pas avoir commises. Il a été condamné à plus de trente-trois ans de prison et 74 coups de fouets, sur la base de considérations politiques. Vahid se trouve détenu à l'isolement depuis septembre 2020 : il s'agit d'un acte cruel visant à le punir pour ne pas se plier à la volonté des autorités.

Ses deux frères - Navid et Habib - ont également été arrêtés arbitrairement en raison de leur participation pacifique aux manifestations. Le 12 septembre 2020, les autorités iraniennes ont exécuté Navid en secret. Après une forte mobilisation internationale, Habib a été libéré en mars 2022.

Monsieur le Responsable du pouvoir judiciaire, nous vous demandons de libérer sans délai et sans condition Vahid Afkari, d'annuler ses condamnations injustes, et d'abandonner toutes les charges liées à l'exercice pacifique de ses droits humains. Dans l'attente de sa libération, Vahid doit être détenu dans des conditions qui respectent les normes internationales relatives au traitement des prisonniers, en ayant accès à des soins de santé adaptés et la possibilité de communiquer avec sa famille.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Responsable du pouvoir judiciaire, l'expression de ma haute considération.

	NOM, PRÉNOM	VILLE – CODE POSTAL - COURRIEL*	SIGNATURE
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

Amnesty International France (AIF) traite les informations recueillies sur cette pétition de façon sécurisée afin d'interpeller à M. Gholamhossein Mohseni Ejei, Responsable du pouvoir judiciaire d'Iran. Le responsable de traitement des données est AIF, représentée par son Président, Jean-Claude Samouiller. Conformément aux réglementations en vigueur vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de restriction et d'opposition au traitement des données vous concernant.

En signant cette pétition vous acceptez que vos données soient transmises à M. Gholamhossein Mohseni Ejei, Responsable du pouvoir judiciaire d'Iran. Pour plus d'information sur le traitement de vos données, les mentions légales sont mises à votre disposition par nos équipes militantes



Pétition adressée à Mme Florence Lareal et M.
Cédric Antoine, Juges d'instruction

À envoyer à Amnesty International France
76, boulevard de la Villette
75940 Paris Cedex 19

JUSTICE POUR ZINEB REDOUANE : TUÉE CHEZ ELLE PAR UNE GRENADE LACRYMOGÈNE, EN MARGE D'UNE MANIFESTATION

Zineb Redouane est décédée à l'hôpital le 2 décembre 2018, après avoir été touchée la veille par une grenade lacrymogène en plein visage, alors qu'elle essayait de fermer la fenêtre de son appartement du quatrième étage parce qu'elle était gênée par les gaz lacrymogènes utilisés par la police pour disperser deux manifestations qui passaient en bas de chez elle.

Zineb a été victime de l'utilisation irrégulière et dangereuse d'une grenade lacrymogène. Près de quatre ans plus tard, l'enquête sur sa mort est encore en cours et personne n'a été inculpé ni suspendu pour cet homicide. Sa famille attend toujours que justice soit rendue.

Madame le juge, Monsieur le juge, nous vous demandons que toute la lumière soit faite sur l'homicide de Zineb Redouane. Il est nécessaire de déterminer pleinement les responsabilités du policier qui a tiré la grenade et celles de sa hiérarchie. Je vous demande d'examiner tous les éléments existants avec l'attention qu'il se doit et, si les preuves sont suffisantes, de veiller à ce que tous les responsables présumés soient jugés dans le cadre de procédures respectant leur droit à un procès équitable.

Je vous prie d'agréer, Madame le juge, Monsieur le juge, l'expression de ma très haute considération.

	NOM, PRÉNOM	VILLE – CODE POSTAL - COURRIEL*	SIGNATURE
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

Amnesty International France (AIF) traite les informations recueillies sur cette pétition de façon sécurisée afin d'interpeller Mme Florence Lareal et M. Cédric Antoine, Juges d'instruction. Le responsable de traitement des données est AIF, représentée par son Président, Jean-Claude Samouiller. Conformément aux réglementations en vigueur vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de restriction et d'opposition au traitement des données vous concernant.

En signant cette pétition vous acceptez que vos données soient transmises à Mme Florence Lareal et M. Cédric Antoine, Juges d'instruction. Pour plus d'information sur le traitement de vos données, les mentions légales sont mises à votre disposition par nos équipes militantes



JUSTICE POUR CECILLIA, JOANAH ET NETSAI : BATTUES, AGRESSÉES SEXUELLEMENT ET INculpÉES POUR AVOIR MANIFESTÉ AU ZIMBABWE

Cecillia Chimbiri, Joanah Mamombe et Netsai Marova ont été arrêtées arbitrairement le 13 mai 2020 à la suite d'une manifestation antigouvernementale à Harare, emmenées à un poste de police et conduites de force à un endroit situé à l'extérieur de la ville, où elles ont été rouées de coups et agressées sexuellement. Alors qu'elles étaient encore hospitalisées, elles ont été inculpées d'infractions liées à la manifestation, pour « rassemblement avec l'intention de fomenter la violence publique » et « troubles à l'ordre public ». Elles ont aussi été accusées d'avoir menti sur ce qui leur était arrivé.

Alors que personne n'a été amené à rendre de comptes pour ce qu'elles ont vécu, Cecillia, Joanah et Netsai subissent un harcèlement continué depuis leur arrestation. Leur procès a débuté en janvier et se poursuit.

Monsieur le Président, nous vous demandons d'abandonner immédiatement et sans condition toutes les charges retenues contre Joanah, Cecillia et Netsai, inculpées uniquement pour avoir exercé pacifiquement leurs droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique. Nous vous demandons aussi de faire en sorte qu'une enquête impartiale et exhaustive sur la disparition forcée et les actes de torture et d'agression sexuelle dont elles ont été victimes soit conduite.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

	NOM, PRÉNOM	VILLE – CODE POSTAL - COURRIEL*	SIGNATURE
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

Amnesty International France (AIF) traite les informations recueillies sur cette pétition de façon sécurisée afin d'interpeller M. Emmerson Dambudzo Mnangagwa, Président de la République du Zimbabwe. Le responsable de traitement des données est AIF, représentée par son Président, Jean-Claude Samouiller. Conformément aux réglementations en vigueur vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de restriction et d'opposition au traitement des données vous concernant.

En signant cette pétition vous acceptez que vos données soient transmises à M. Emmerson Dambudzo Mnangagwa, Président de la République du Zimbabwe. Pour plus d'information sur le traitement de vos données, les mentions légales sont mises à votre disposition par nos équipes militantes